SÉANCE DU 09 MARS 2021
20 H 00

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L . 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-90 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, GARNIER, BERTON.

Absents excusés : Mme ZAGORI (pouvoir à M. MOREAU), M. LEBEGUE, Mme RAMEAU (pouvoir à Mme MONIN).

Secrétaire de séance : Mme COURSAULT Céline.

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2021-10
SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par la commission des Finances et décide d'allouer les sommes ci-dessous aux sociétés et groupements dont les noms suivent :

Amitié et Loisirs	1 000 €
Coopérative des écoles	1 600 €
La Gaule de l'Ouanne (dont 68 € de rattrapage pour les années antérieures)	268 €
+ 20 € par carte pour les jeunes pêcheurs (4 cartes)	80 €
Epona	300 €
Amicale des anciens élèves	50 €
Théâtre des Vallées	200 €
Taekwondo Club	500 €
Les Randonneurs des bords de l'Ouanne	250 €
Association des Parents d'Elèves	150 €
Confrérie de St Eloi	350 €
Ligue contre le cancer	35 €
Croix Rouge Française	35 €
Etablissements scolaires (40 € par enfant)	400 €
Mucoviscidose	50 €
Ass. Ensemble c'est possible	150 €
Syndicat d'Initiative de Château-Renard	100 €
Patrim'Ouanne (RBO)	500 €
Soit la somme totale de	6 018.00 €

Délibération n° 2021-11
AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL FONCIER CŒUR DE FRANCE

Par délibération en date du 8 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de saisir l'EPFLI Foncier Cœur de France afin d'acquérir les biens cadastrés section H numéros 457 et 458 dans le cadre de son projet de réouverture d'un commerce de centre-bourg.
Une convention de portage foncier a été signée le 4 février 2021 entre la Commune et l'EPFLI. Elle détermine les conditions de portage et particulièrement les aspects financiers, les modalités de gestion et

de rétrocession des biens. La convention a été conclue pour une durée de 15 ans. Le remboursement du portage est réalisé par annuités constantes.
Cependant, il apparait qu'un portage sur 5 ans serait plus pertinent compte tenu des différentes subventions susceptibles d'être accordées et des loyers à percevoir du futur locataire.

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu la délibération de la Communauté de Commune de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne en date du 2 septembre 2020,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2020,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 14 octobre 2020,
Vu la convention de portage foncier en date du 4 février 2021,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- de demander la modification du portage foncier auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France de 15 ans à 5 ans,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de portage avec l'EPFLI et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n° 2021-12
VENTE DE PARCELLES « LES ALLEMANDS »
M. le Maire présente au Conseil municipal un courrier de M. et Mme LEBERT Éric qui proposent d'acquérir les parcelles ZD 27 et ZD 39 lieu-dit « Les Allemands » pour une superficie totale de 2 ha 63 a 62, au prix de 8 340 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de céder les deux parcelles au prix de 8 500 € et précise que la parcelle ZD 27 est grevée d'une servitude pour la citerne de défense incendie.
Il charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte correspondant.

Délibération n° 2021-13
VENTE DE PARCELLE DE BOIS « LA PIÈCE DES VESLINS »
M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux offres pour la vente d'une parcelle de bois lieu-dit « La Pièce des Veslins » cadastrée ZS 51 d'une superficie d'1 ha 46 a 70 ca.
Propositions sous plis cachetés de M. MEYER Luc à 7 500 € et de M. MONIN Jérôme à 7 165 €.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de vendre la parcelle ZS 51 à M. MEYER Luc au prix de 7 500 €, charge M. le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires et l'autorise à signer l'acte correspondant.

Délibération n° 2021-14
VENTE CHEMIN RURAL « LES ROULETS »
M. le Maire propose au Conseil de céder à M. BEN LOULOU le chemin rural dit des Roulets d'une contenance de 665 m2 qui dessert son habitation. L'intéressé a fait une offre à 2 000 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder le chemin au prix de 2 000 € et précise que les frais afférents à cette vente seront à sa charge.
Il autorise M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique nécessaire et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 2021-15
RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DE PRÉEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DU LOIRET
Le Département du Loiret souhaite réviser le périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, un croisement du parcellaire cadastral a été effectué afin de conserver les parcelles ayant un attrait pour la biodiversité, sans bâti et appartenant à des propriétaires privés.
L'objectif de la révision de ce périmètre est de pouvoir préempter en cas de vente afin de créer des espaces naturels sensibles. Si le Département ne souhaite pas préempter, la Commune pourra se substituer au Département. Il s'agit donc d'un véritable outil afin que la commune puisse acquérir du foncier pour mettre en place un espace naturel sur son territoire.

Le droit de préemption n'est pas une obligation systématique d'acquisition. Si le Département ou la Commune ne souhaitent pas acquérir les parcelles qui seront mises en vente, cette dernière pourra s'effectuer normalement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
- émet un avis favorable à la proposition de périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

DIVERS

Délibération n° 2021-16

DÉNOMINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

M. le maire informe le Conseil que la nouvelle bibliothèque est maintenant opérationnelle. Il propose de lui donner un nom.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de lui donner le nom de « Bibliothèque HERVÉ-BAZIN ». Il a résidé au Manoir du Grand Courtoiseau où il a écrit plusieurs œuvres et a été conseiller municipal de 1977 à 1983.

PLANTATION DE PEUPLIERS

M. le Maire informe le Conseil que la plantation des peupliers a débutée soit, pour cette année, 500 pieds à 13.80 € TTC (plantation et protection gibier incluse). Le solde sera réalisé l'année prochaine avec des espèces en expérimentation.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mme GARNIER demande la pose de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h et de sens giratoire au rond-point des Maroches, certains usagers le prenant en sens inverse.

- M. FEFEU demande quand la pose des bouches incendie sera-t-elle terminée et si des renseignements ont été obtenus concernant les séparateurs d'hydrocarbure.

- Il est signalé que les camions de Biogaz emprunte le chemin communal au lieu-dit « Avallon ». M. le Maire souhaite les rencontrer avec le Maire de Château-Renard qui rencontre le même problème de dégradation de voirie notamment sur la route des Vallées.

- Mme ROSE fait une présentation du projet de mise en place d'un « Conseil des Jeunes ». Elle précise que cette démarche est soutenue par les écoles. Une réunion d'information sera organisée le 20 mars à 14 h. Les candidatures seront reçues jusqu'au 26 mars et les élections auront lieu le 27 mars pour un mandat de 2 ans. Un budget annuel sera alloué.
Le conseil fixe la prochaine réunion au mardi 06 avril 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 H 15.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI Absente	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE Absent	Mme RAMEAU Absente